

8 avril 2017, 7ème colloque France -Maghreb, Sousse, Tunisie

Atelier 02 :

Rôle de la société civile dans la promotion du don d'organes

But

- Réflexion à une méthodologie grâce à laquelle la société civile pourrait contribuer à la promotion du don d'organes.
- Adapter à chaque pays une stratégie de sensibilisation au don d'organes basée sur l'action des associations présentes localement.

Points communs

- Présence d'association pour la promotion du don d'organes
- Agréées et reconnues
- Objectif commun: promotion du don d'organes et de la greffe:
 - Promotion du don
 - Promotion de la greffe : sports et succès de la greffe.
 - Amélioration de l'accès aux soins

Motivations

- Altérité.
- Solidarité.
- Bienfaisance

Constats

- **Déficit d'information**
 - Méconnaissance des procédures législatives, administratives et médicales ainsi que sur les aspects religieux.
 - Mauvaise compréhension des concepts « donneur vivant » et « donneur en état de mort encéphalique ».
- **Messages négatifs et la fausse information.**
- **Manque de confiance**
 - Méfiance du grand public à l'égard de la transplantation et des procédures de don d'organes.
 - Qualité d'accueil aux urgences
 - Restitution du corps à la famille

Outils

- Actions de sensibilisation :
 - Grand public.
 - Professionnels de santé.
- Journées de sensibilisation sur le don d'organes, de tissus et de cellules.
- Evènements.
- Interventions dans les Médias (écrits et audio-visuels).
- Elaborations de supports
- Site internet et/ Réseaux sociaux.

Partenaires

- Tutelle.
- Sociétés savantes professionnels de santé.
- Financement privés et étatiques selon les pays.

Objectifs

- Information, sensibilisation et appui au développement du don et de la greffe d'organes.
- Susciter un débat de société autour du don d'organes (Maghreb).

Recommandations I

- Cohérence du message et synergie d'action entre les associations et les institutions.
- Identification des personnes (médecins, greffés, journalistes..) et des structures (ministères, agences et associations) dans les différents domaines relatifs au don et à la greffe d'organes.
- Institutionnalisation de la coordination des différents intervenants dans la stratégie de la communication élaborée par les pouvoirs publics.
- Formation de tous les acteurs par les institutions : respect de la loi.

Recommandations II

- Association des relais d'opinion des personnalités influentes : hôpitaux, associations, religieux , législateurs et personnages publics.
- Témoignages des receveurs et de donneurs et des familles de donneurs.
- Bénéfice des expériences des institution des autres pays.
- Utilisation de tous les moyens de communication disponibles en adaptant à la population ciblés : Identification des moyens d'information les plus utilisés .

Recommandations III

- **Coopération inter-associative :**
 - **Recensement des activités réalisées.**
 - **Evaluation du potentiel de chaque pays en termes d'associations.**
 - **Fédération des efforts.**
 - **Etablissement de contacts avec les associations choisies, établissement de partenariat.**
 - **Détermination des axes d'action .**

